Revendications prioritaires de la CGT-Educ'Action concernant les MI et SE

Les maîtres d'internat et surveillants d'externat soucieux de la qualité du service public de l'enseignement, refusent la remise en cause rampante de la catégorie des MI-SE.

Ils dénoncent :

- l'insuffisance du nombre de postes de surveillants nécessaires pour l'encadrement, l'éducation, la sécurité des jeunes ;
- l'imposition des postes à mi-temps pour des personnels non volontaires ;
- l'utilisation d'aideséducateurs pour effectuer des tâches de surveillants.

Les MI-SE restent inquiets

depuis les tentatives ministérielles pour le recrutement des surveillants sur l'entretien au profil par les chefs d'établissement.

Dans les établissements où elle est présente, la CGT agit pour empêcher que les Aides-Educateurs ne soient utilisés en sub-stitution des MI-SE.

Ainsi, nous venons d'intervenir dans un collège du Val-de-Marne, pour soutenir un Aideéducateur sanctionné parce qu'il refusait d'assurer études dirigées et "aides à la surveillance" ou "aide à la vie scolaire".

Les MI-SE revendiquent

- une baisse du temps de service hebdomadaire,
- le respect du maximum de 3 heures de travail administratif, vers la suppression de son caractère obligatoire,
- la suppression de la "semaine administrative" en début ou en fin de vacances d'été,
- six jours d'autorisation d'absence (au lieu de quatre) pour tous les examens et concours,
- le respect et l'extension du rôle des Commissions paritaires consultatives (CPC),
- la reconnaissance du rôle pédagogique des MI-SE,
- l'arrêt du recrutement de tout personnel non étudiant.
- la prise en compte des heures de surveillance des devoirs ou contrôles en tant qu'heures pédagogiques comptant double,
- la possibilité donnée aux MI-SE d'assister aux conseils de classe sur la base du volontariat avec rémunération comme heure pédagogique,
- le retour au barème de dotation du nombre de MI-SE par établissement de 1962, des créations de postes et l'abrogation du barème de la circulaire du 24.05.71,
- des barèmes de dotation pondérés positivement pour les ZEP, Zones sensibles et établissements difficiles (prenant en compte, y compris la disposition des locaux).

Déjà lors du "protocole relatif à la résorption de

l'auxiliariat de 1993" des maîtres auxiliaires sont devenus MI-SE et ont assuré ces fonctions en gardant le statut MA. Ce dispositif a limité l'embauche des étudiants-surveillants sans avoir répondu aux véritables aspirations des non-titulaires qui souhaitent un emploi d'enseignant.

Depuis, la création des aides-éducateurs (emplois-jeunes) percute la fonction des MI-SE dans les lycées et collèges. Il faut dénoncer toute tentative de substitution des aides-éducaleurs en lieu et place des MI ou des SE (voir encadré).

CES, militaires du contingent hier, aides-éducateurs aujourd'hui, le ministère n'en finit pas de tenter de réduire à néant le statut des surveillants.

Les MI-SE, avec la CGT, revendiquent des créations massives de postes, sur la base du critère social et une réduction du temps de travail



- (...) agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité.
- (...) Elle agit pour une société démocratique, libérée l'exploitation capitaliste et des autres formes d'explo-itation et de domination, contre les discri-minations detoutes racisme, sortes. le la xénophobie toutes les exclusions
- (...) Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- (...) Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.
- (...) Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouis-sement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.
- (...) L'action syndicale revêt des formes diverses pouvant aller jusqu'à la grève décidée par les salariés eux-mémes.



Maîtres d'internat, Surveillants d'externat, Agissons ensemble pour l'amélioration De nos conditions de vie, de travail et d'études l

Nous sommes 2500 MI ou SE dans les collèges, lycées et LP de l'Académie de Créteil à gérer

la vie quotidienne de quelques 320.000 collégiens ou lycéens. A la fois étudiants et surveillants, nos conditions de travail, d'études et de vie sont difficiles. **Elles doivent être améliorées :**.

Il faut recruter, ...

Depuis la rentrée, on assiste dans de nombreux établissements à une montée des tensions, une multiplication des conflits. Nous sommes en première ligne pour résoudre les problèmes, éviter la détérioration du climat scolaire.

Le nombre de surveillants est insuffisant dans les établissements. Un large plan de recrutement de nouveaux MI-SE est nécessaire dans l'académie pour nous permettre d'assumer pleinement notre mission auprès des élèves et réussir nos études. Nous revendiquons une dotation, dans chaque établissement, permettant la présence d'1 surveillant(e) temps plein pour 100 élèves par jour !

... Réduire le temps de travail, ...

L'heure est à la réduction du temps de travail. Celle-ci doit être mise en œuvre dans l'Education Nationale. Cette réduction permettrait aux surveillants de mieux assurer leur double rôle d'étudiant et surveillant. Tout doit être fait pour faciliter la poursuite de nos études.

Nous revendiquons un service hebdomadaire temps plein ramené de 28 à 24 heures pour les SE, de 34 à 30 heures pour les MI.

... Et augmenter les salaires !

Sapin, ministre de la fonction publique, propose "royalement" 0,5% d'augmentation pour toute l'année 2000. Il fallait oser le faire !

En 15 ans, les MI-SE ont subi une diminution de plus de 20% de leur pouvoir d'achat. Cela a dégradé nos conditions de vie et a développé, de façon inquiétante, l'endettement des MI-SE qui n'existait pas auparavant.

La CGT agit pour une augmentation des salaires : 1500 frs tout de suite pour tous et le point d'indice à 35 frs (27,85 frs actuellement).

C'est par le débat et l'action collective, qu'ensemble nous transformerons nos conditions de vie et d'études.

Signez et faites signer la pétition !

Du 15 décembre au 15 janvier, votez et faites voter CGT-Educ'Action! A la commission paritaire consultative des Mi-Se!

JE SOUHAITE	☐ CONTACTER LA CGT-EDUC'ACTION	☐ ADHERER A LA CGT-EDUC'ACTION				
	PRENOM :	□ MI □ SE				
	MFL:					
CGT-Educ'action: 9,rue Génin 93200 Saint-Denis						
mèl : cgteduc.creteil@free.fr site : http://cgteduc.creteil.free.fr						